

Gouvernement du Québec

Décret 41-2025, 23 janvier 2025

CONCERNANT la nomination d'un membre indépendant du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 5 de la Loi sur le Musée des beaux-arts de Montréal (chapitre M-42) les affaires du Musée sont administrées par un conseil d'administration composé de quinze membres;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 2^o du premier alinéa de l'article 5 de cette loi six membres sont nommés par le gouvernement, après consultation d'organismes que le ministre considère comme représentatifs des milieux concernés;

ATTENDU QU'en vertu du quatrième alinéa de l'article 5 de cette loi seule une personne qui répond aux critères prévus dans les profils de compétence et d'expérience établis par le conseil peut être nommée ou élue membre du conseil d'administration;

ATTENDU QU'en vertu du premier alinéa de l'article 6 de cette loi les membres du conseil d'administration nommés par le gouvernement doivent, de l'avis du gouvernement, se qualifier comme administrateurs indépendants au sens de l'article 4 de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État (chapitre G-1.02);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 9 de cette loi le mandat des membres, autres que le directeur général, est d'au plus quatre ans;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 12 de cette loi une vacance parmi les membres est comblée en suivant les règles prescrites pour la nomination du membre à remplacer;

ATTENDU QU'en vertu du décret numéro 1156-2022 du 22 juin 2022 madame Lilian Mauer a été nommée de nouveau membre du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal et qualifiée comme administratrice indépendante, qu'elle a démissionné de ses fonctions et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

ATTENDU QUE les consultations requises par la loi ont été effectuées;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Culture et des Communications :

QUE monsieur Jérôme Dupras, professeur agrégé, Département des sciences naturelles, Université du Québec en Outaouais, soit nommé membre indépendant du conseil d'administration du Musée des beaux-arts de Montréal pour un mandat de quatre ans à compter des présentes, en remplacement de madame Lilian Mauer.

Le greffier du Conseil exécutif,
DAVID BAHAN

84894

